

Réunion du Conseil Municipal du 24 avril 2015

Le Conseil Municipal de Blesle s'est réuni vendredi 24 avril à 20h30. Mme Lucie Chappe et Messieurs Jacques Barraud et Philippe Gilibert étaient excusés. M. Philippe Gilibert ayant donné pouvoir à M. Pascal Gibelin.

CHOIX MAÎTRE D'OEUVRE « CITES AUVEGNATES DE CARACTERES »

Les 6 candidats ont été reçus en Mairie le 30 mars. 2 offres ont retenu particulièrement l'attention de la commission d'Appel d'offres, de part leur étude pertinente du bourg et leurs propositions. Les discussions ont permis de dégager une préférence pour permettre à un jeune architecte de se lancer et financièrement il est aussi le plus avantageux des deux. Le Conseil Municipal s'est donc prononcé unanimement en faveur de cette offre. Le cabinet retenu est Julien MILLION, architecte et GEOVAL pour l'ingénierie.

ADHESION FREDON

Le FREDON (Fédération Régionale de Défenses contre les Organismes Nuisibles) a mis en place une démarche de réduction de l'usage des pesticides et des traitements phytosanitaires. Le FREDON a plusieurs missions notamment celle d'accompagner les collectivités dans cette démarche par le biais de formations payantes. Le Conseil Municipal décide unanimement d'adhérer au FREDON, de réduire l'usage des produits utilisés mais de ne pas prendre de formations actuellement.

SUBVENTION FSL

Le Fonds de Solidarité Logement (FSL) vient en aide aux familles en difficulté pour le paiement de leurs dettes liées au logement (loyer, énergie). La cotisation est de 1 € par habitant soit un montant total de 641,00 € pour la commune de Blesle. Une dizaine de foyers de la commune ont bénéficié de cette aide. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser sa contribution au FSL.

CESSION BIENS CCAS A COMMUNE

La Chapelle de la Chaigne, l'église de Bousselargues et le Vieil Hôpital appartiennent au CCAS. Etant donné que ces biens ne rapportent rien au CCAS et, au contraire, amènent un coût foncier, Le Conseil Municipal décide de prendre une délibération pour que ces biens deviennent la propriété de la commune à titre gratuit.

DROIT DE PREEMPTION

Suite à la décision du Conseil Municipal, les biens cadastrés G50, G51, G800, G801 et G629 sont laissés libres à la vente.

QUESTIONS DIVERSES

Suite à une demande de la Mairie, une DETR lui est accordée pour l'étude thermique sur certains bâtiments communaux pour un montant de 8 000,00 € qui représente un peu plus de 50 % des frais qui seront engagés.

Un local à Plagne a été libéré. Le départ de R2MC étant prévu pour mi-août, un autre local sera prochainement disponible.

Cézallier Vallée de Sianne ayant transmis son bilan financier, le Conseil Municipal décide de verser la subvention prévue lors du vote du budget. Le Conseil Municipal accepte aussi de prêter à cette association la cantine de l'Ancien collège du 18 juillet au 2 août pour son exposition.

Le Conseil Municipal prend une délibération et accepte de verser des frais de mission pour la représentation de la Mairie à l'assemblée Générale des Plus Beaux Villages de France. Le montant versé correspond au défraiement kilométrique.

L'opération d'aide aux «façades » étant terminée, le conseil municipal prend une délibération pour accepter les subventions de deux nouvelles façades qui seront versées quand l'opération sera redémarrée avec effet rétroactif.

Par demande du juge et suite à une commission de surendettement, le Conseil Municipal efface une dette de 31,50 € de cantine et de 71,80 € d'assainissement.